



## Frais d'agence et montant du loyer

Par **caroll**, le **03/08/2009** à **10:57**

Bonjour,

Nous venons d'emménager dans un appartement, non visité par nos soins, loué à distance sur internet, par agence.

70m<sup>2</sup> était annoncés sur l'annonce (que malheureusement nous n'avons pas gardée) pour un loyer de 735E, en réalité sûr le bail il n'y en a que 38m<sup>2</sup>. Est ce que le montant du loyer peut être aussi élevé pour une si petite surface dans une ville de 10 000 habitants?

D'autre part nous avons presque 900E de frais d'agence, ce qui nous paraît beaucoup et lors de la signature du bail ces frais n'apparaissaient pas sur le bail, est ce légal?

Merci d'avance pour votre réponse.

Caroll et Olivier.